PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ******

Séance du 4 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Convocation transmise le 1^{er} septembre 2014.

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :

CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline, THIERY

Yves, LIÉTARD Philippe, LINET Michel et BRISSARD Armand.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés: BUTRÉ Sabrina, BOUGOUIN Isabelle, LACOMBE David, BARC Nathalie

et MENUET Céline.

Secrétaire de séance : THIERY Yves.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Quelques remarques sont faites sur certains points abordés lors de cette dernière réunion :

- ✓ 14 juillet: le repas s'est bien passé, beaucoup de personnes y ont participé. La journée était bien organisée. Il faudrait essayer l'année prochaine de prévoir quelques animations l'aprèsmidi.
- ✓ <u>Rencontre CRER</u>: le Directeur doit rappeler le Maire pour voir la procédure à suivre. Le Maire pense qu'il serait intéressant de visiter des maisons bioclimatiques. Une rencontre avec le CAUE a eu lieu mais elle n'a rien apporté de plus. L'ADEME ne fait pas d'appel à projet sur ce type de maison (il aurait fallu que ce soit de l'habitat social). C'est également le cas pour la Région.
 - Le Salon de l'Habitat aura lieu début octobre. Il serait intéressant de voir 2 ou 3 constructeurs de maisons passives.
- ✓ <u>Travaux de l'école</u>: il a été noté la nécessité de rénover les plafonds de l'école. Ces travaux seront à envisager lorsque ceux de la garderie seront finis. Actuellement, ils sont à moitié faits. Du retard a été pris à cause des études imposées par les normes sismiques. L'ossature et la couverture sont faites. Il reste l'extérieur (le clin), le Placoplatre intérieur, le carrelage, la peinture et les rideaux de WC. Le Placoplatre ou l'escalier sera fait par les employés communaux. Les WC ont été également refaits. La fosse septique a été détruite. Les évacuations se font désormais vers la fosse septique de la salle des fêtes ce qui a permis d'éradiquer les mauvaises odeurs et les fuites. Les évacuations des eaux usées des deux logements locatifs se font également sur cette fosse.

- ✓ <u>Rentrée scolaire</u>: elle s'est bien passée sur l'ensemble du RPI. Les effectifs sont bons. Une nouvelle institutrice est arrivée à l'école de Sepvret en remplacement d'Adeline qui est en congé maternité. Il conviendra d'envoyer le tableau d'organisation des APS par mail à l'ensemble des conseillers.
- ✓ Embauche ponctuelle : Mickaël GiRAULT est à nouveau employé pour 10 jours.
- ✓ <u>Balisage du sentier des sources</u> : il devra être revu pendant l'hiver (pensées poétiques).
- ✓ <u>Soucis de propreté</u> : ils sont à nouveau évoqués.

Ordre du jour:

- Organisation de la balade patrimoniale du 20 septembre,
- Questions diverses.

I. Organisation de la balade patrimoniale du 20 septembre

La balade pédestre se fera de la Lussaudière à Brégion en passant par Foucault, le ruisseau de Fomblanche, la Maisonnière. Ce parcours offre un beau point de vue sur la plaine. Pierre Jozelon, employé par la ville de Melle, et spécialiste en botanique, pourra faire des interventions. Il viendra faire un repérage auparavant.

Il est demandé à Delphine de faire une intervention à Foucault (histoire du hameau avec notamment l'interprétation de la fenêtre). Elle rencontrera Edith Heurtebise, propriétaire de cette habitation.

A la Maisonnière, un habitant pourra faire une intervention.

La fin du parcours est prévue à Brégion avec un apéritif à l'arrivée. Le repas sera thématisé : repas asiatique simple (mettre en avant le patrimoine humain : origines vietnamiennes d'Anne Charpentier et de Kim Delagarde). Robert Fouchier pourra intervenir en tant qu'habitant local « typique ».

L'assemblée a établi le menu :

- Nems avec salade de nouilles chinoises, riz, carottes râpées et soja germé,
- Porc au caramel et riz cuit à la vietnamienne (une paire de baguettes sera prévue mais des fourchettes seront mises à disposition),
- Fromage,
- Salade de fruits (litchees, ananas...) et des gâteaux au sésame et au soja,
- Digestif (saké).

La vaisselle sera prise à la salle des fêtes et la mise en place des tables et chaises se fera le vendredi matin. Plusieurs conseillers viendront aider à la confection du repas le vendredi après-midi à Brégion.

Pauline TEXIER propose de plier des serviettes en forme de fleur de lotus.

Seront présents au repas :

- Yves THIERY,
- Delphine PALLUAULT,
- Jean-Claude DUCOURTIEUX,
- Michel LINET,
- Bertrand PARISOT,
- Sabrina BUTRÉ,
- Philippe LIÉTARD (à confirmer),
- Patrick CHARPENTIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires pour la confection des repas, de boissons et accessoires divers, ainsi que le paiement d'un don auprès de l'Espace Jeunes du Lezayen en raison de l'emploi de 3 jeunes pour aider à la préparation et au service des repas.

II. Questions diverses

Décision modificative

L'étude des travaux d'aménagement des entrées de bourg a été réalisée par le Bureau d'Etudes PARCOURS. Ses honoraires (1 252,80 euros) ont été réglées provisoirement avec le budget « frais d'études » qui avait attribué au projet Maisons Bioclimatiques puisque le projet d'aménagement des entrées de bourg n'a pas été prévu lors du dernier budget. L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert de cette somme sur une ligne budgétaire (compte 2031) spécifique à ce projet.

• Carte communale

Le SIGIL (gestionnaire du cadastre) a transmis un plan de la commune à la mairie incluant les noms de rues. Il conviendra de la coller sur un contreplaqué et de la mettre à disposition du public à la mairie.

Cette carte pourra être refaite à l'avenir en intégrant des visuels de lavoirs.

• Panneau Truite Fario

Le panneau est en très mauvais état. Le Conseil décide de le faire refaire à Citer Publicité. D'autres panneaux tels que le panneau des oiseaux et celui du protestantisme mériteraient également d'être refaits. Il est décidé que celui des oiseaux serait fait ultérieurement et concernant le panneau du protestantisme, Delphine Palluault se renseignera auprès du Pays Mellois.

• Table de la Mairie

Etant donné l'augmentation du nombre de conseillers et l'ancienneté de la table de la mairie, il avait été évoqué l'achat éventuel d'un nouveau mobilier. Le Maire propose de voter pour ce changement : l'assemblée est en majorité favorable à ce changement de mobilier mais à condition de faire préalablement des essais (10 votants => non : 3 - oui : 2 - oui avec essais : 5).

Activités périscolaires

Pour la mise en place des activités périscolaires, l'Etat donne une subvention de 95 euros par enfant scolarisé. Le Maire évoque le fait qu'il paraîtrait plus équitable que ces dotations soient mutualisées (à voir en conseil du Sivu scolaire).

L'assemblée accepte à l'unanimité cette mesure de mutualisation.

Foyer Rural

L'assemblée générale aura lieu le 12 septembre prochain. Un repas « tartines » est prévu pour l'ensemble des adhérents. Yves Thiery demande s'il serait possible d'utiliser le four et de laisser en chauffe la nuit. Le Maire autorise l'utilisation du four en mettant des barrières de protection.

• Peinture sur Voirie

Actuellement la Société Colas met du PATA (Point à temps automatique) sur les routes de la commune. Il a été prévu 4 ou 5 tonnes en plus des 15 tonnes initiales pour optimiser l'entretien de cette voirie.

Un devis pour la peinture blanche au sol (bandes stop, passages piétons...) a été réalisé par la Société Aximum. Il conviendra de négocier le tarif (1 100 euros HT au lieu de 1 195 euros).

• Bâtiment de la Gendarmerie de Melle

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Mellois, en séance du 21 juillet 2014, a approuvé la prise de compétence "construction, aménagement de gendarmeries".

Monsieur le Maire précise que : L'État a proposé qu'une collectivité locale assure la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment à usage de gendarmerie dans la commune de Melle. Cet équipement étant ensuite loué à la gendarmerie. Saisi par un courrier en date du 21 mai 2014, du Commandant du groupement des Deux-Sèvres de la gendarmerie nationale, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Mellois, lors de la séance du 02 juin 2014, a délibéré favorablement concernant la construction d'une nouvelle gendarmerie à Melle.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Mellois doit acquérir une compétence spécifique pour la construction et l'aménagement de locaux à usage de gendarmerie.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes du Mellois, en séance du 21 juillet 2014, a approuvé la prise de compétence "construction, aménagement de gendarmeries" et l'inscription de celle-ci dans le volet « compétence facultative » de ses statuts.

Il est proposé aux Conseils municipaux des 25 communes de délibérer sur le transfert à la Communauté de communes du Mellois de cette nouvelle compétence.

Les communes ont trois mois pour délibérer, l'absence de délibération, dans ce délai valant approbation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de compétence construction, aménagement de gendarmeries à la Communauté de communes du Mellois.

• ACCA de SEPVRET

Un ball-trap est prévu sur la commune les 6 et 7 septembre prochains.

Une demande de subvention a été adressée à la mairie mais il a été demandé à l'association qu'un budget prévisionnel soit présenté au conseil pour pouvoir délibérer sur cette demande (toujours en attente de celui-ci).

Foot

Le SIVOM Voirie a délibéré favorablement pour la prise en charges des frais liés au fonctionnement et à l'entretien des stades de Chenay et de Sepvret à partir du 1^{er} janvier 2015. Des ordres de mission seront transmis au personnel de la commune de Chey.

Les démarches devront être faites auprès du Syndicat d'Eau et de Séolis pour le changement des titulaires de compteurs.

• Site Internet

Philippe Liétard a fait une estimation des frais engendrés par le site internet :

o Frais de mise en service : environ 100 euros.

Abonnement annuel pour supprimer la publicité : 5 euros/mois.

Nom de domaine (pour moteur de recherche) : environ 60 euros/an.

Le Maire va revoit l'édito. Pour les évènements de la commune (8 mai, voyage à Noirmoutier...), le Maire pense qu'il faudrait mieux mettre des mots clé plutôt que des commentaires.

• Abonnement Orange

Philippe Liétard se chargera de revoir les abonnements Orange de la Mairie. Il faudra effectuer des tests pour éventuellement relier la ligne internet de la mairie sur la livebox de l'école.

L'affaire de l'utilisation frauduleuse de la Wifi n'est pas élucidée. Le Maire a questionné la Gendarmerie qui est toujours en attente d'informations.

• Bibliothèque

Pauline Texier propose qu'un questionnaire soit fait pour connaître les raisons de la faible fréquentation de la bibliothèque (une quarantaine de personnes). Ce questionnaire pourrait être transmis en même temps que le bulletin municipal.

• Travaux de voirie à prévoir

- Monsieur et Madame JEAN (en cas d'orage et de fortes pluies, les eaux rentrent dans leur cuisine).
- Regard cassé aux Ouches.
- Débroussaillage à prévoir devant le panneau publicitaire (départementale).
- Branche à couper dans le virage en allant au stade.
- Balise à prévoir rue la Métairie (priorité à droite dangereuse).
- Problème d'évacuation des eaux en face la maison de M. et Mme Cailbault (voir pour une éventuelle pose de drains).
- Il a été demandé à Monsieur Verhaeghe d'enlever la terre entreposée dans le chemin communal (à vérifier si cela a été fait).

• Bulletin municipal

Il conviendrait de commencer à y réfléchir. Le prochain conseil sera l'occasion d'en discuter plus amplement.

• Habitations mobiles

De nouveaux habitants sont arrivés à la Barre. Ces personnes vivent dans des caravanes et un mobil-home.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'arrivée de ces nouveaux types d'habitat puisque la commune compte actuellement plusieurs habitations du même genre ce qui entraîne une modification de l'urbanisme du village.

L'assemblée décide qu'un courrier soit adressé aux propriétaires leur demandant de se mettre en conformité. Les textes réglementaires seront demandés au Pôle Territorial de l'Equipement de Brioux-sur-Boutonne.

• Poubelles au Coudray

Il est signalé des dérives dans les dépôts des ordures ménagères au Coudray, rue des chaumes (cartons, déchets professionnels...). Un courrier sera adressé aux habitants de cette rue pour rappeler les règles de dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Fait et délibéré en séance du 04/09/2014

<u>Liste des conseillers présents</u> :

Le Maire :

CHESNES Dolorès

CHARPENTIER Patrick

DUCOURTIEUX Jean-Claude

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

TEXIER Pauline

THIERY Yves (secrétaire de séance)

LIÉTARD Philippe

LINET Michel

BRISSARD Armand